

Fiche pratique 17

Impact de la RLH sur les revenus, le chiffre d'affaires et les impôts

Page 1 sur 2



Sofiane est graphiste en SASU, il a un diabète de type 1 et touche l'AAH et la pension d'invalidité.

Du fait de son handicap, il a sollicité la RLH (Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap) mais il se demande maintenant quelles vont être les implications concrètes du versement de cette aide.

Qu'est-ce que la RLH ? Quelles sont les conditions d'obtention ? Quel est son impact sur les ressources de Sofiane ? Qui va toucher l'argent ?

1. Les réalités de la RLH

Que signifie la lourdeur du handicap ?

La loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005 a supprimé le classement des personnes handicapées dans diverses catégories qui était établi sans lien entre la nature, le poids du handicap et la capacité de travail d'une personne au regard d'un poste de travail donné.

L'aide a pour objectif de compenser financièrement les charges importantes supportées par une entreprise du fait des conséquences du handicap d'une personne sur la tenue de son poste après mise en place de l'aménagement optimal de la situation de travail.

Pour effectuer une demande de RLH, il faut :

- avoir réalisé un aménagement optimal du poste et de l'environnement de travail de la personne concernée
- démontrer que des charges pérennes significatives, induites par le handicap de la personne concernée sont encore supportées par l'entreprise malgré cet aménagement optimal. Ces charges peuvent être liées à une moindre productivité objectivée ou la mise en place de l'aide d'un tiers, la mise en œuvre d'un tutorat et/ou d'autres surcoûts générés par le handicap.

L'an dernier, Sofiane a obtenu une aide aux transports et une aide humaine. Malgré cet aménagement, son entreprise supporte encore aujourd'hui des coûts liés aux conséquences de son handicap. Il a donc décidé il y a quelques mois de commencer le dossier de RLH. Sofiane a présenté l'aménagement optimal déjà mis en place et a démontré que, malgré cet aménagement optimal, son entreprise supporte encore des coûts engendrés par les conséquences de son handicap dans son environnement de travail. Il vient d'obtenir une réponse positive de la part de l'AGEFIPH et se demande maintenant quel va être l'impact du versement de cette aide.

Sofiane se demande qui touche l'aide. Est-ce lui ou son entreprise ?

La RLH a pour **objectif de tenir compte de l'effort réalisé par l'entreprise** au regard de l'incidence du handicap sur la capacité de travail d'une personne handicapée sur un poste de travail précis. Par conséquent, elle est accordée à l'entreprise. L'aide sera donc versée sur le compte professionnel de la société de Sofiane.

Quel montant sera accordé à la SASU de Sofiane ?

Le taux de la RLH qui sera accordée à la SASU sera fixé en fonction du montant des charges supportées par l'entreprise (organisation particulière du travail, accompagnement social ou professionnel, manque à gagner du fait d'une productivité moindre...).

En 2024, si votre taux est considéré comme normal, l'aide est de 6 407,50 € par an pour une personne à temps plein. Si votre taux est considéré comme majoré, l'aide est de 12 756,75 € par an pour une personne à temps plein. Ces montants sont proratisés selon la durée réelle déclarée trimestriellement.

Fiche pratique 17

Impact de la RLH sur les revenus, le chiffre d'affaires et les impôts

Page 2 sur 2

Si Sofiane a moins de 50 ans, la RLH lui sera accordée pour 3 ans si sa situation est inchangée (et pourra être renouvelée). S'il a plus de 50 ans, il bénéficiera de la RLH jusqu'à la clôture de son entreprise.

A noter

Les personnes sortant du milieu protégé ou adapté peuvent bénéficier d'une RLH "automatique" à condition que ce soit leur première demande et que cette demande soit déposée moins d'un an après la sortie du milieu protégé ou adapté. Cas particulier : conditions spécifiques requises pour bénéficier de la RLH.

Prenons l'exemple de Julien, 31 ans et masseur indépendant depuis 6 mois. Julien, non voyant, après une formation spécifique pour masseur non voyant, a travaillé pendant quelques années au sein d'une Entreprise Adaptée (EA). Il a décidé il y a 1 an de se mettre à son compte. Cela fait maintenant 6 mois qu'il a créé son entreprise et 11 mois qu'il a quitté l'EA. Il lui reste donc 2 mois pour déposer un dossier et obtenir la RLH pour 3 ans.



2. L'impact de la RLH

Sofiane veut connaître l'impact de la RLH sur ses revenus

La RLH est une aide accordée aux entreprises pour compenser les charges supportées du fait de leur salarié en situation de handicap ou sa perte de productivité. Elle n'a pas vocation à avoir une incidence sur le revenu du dirigeant d'entreprise.

Sur ses autres aides sociales

La RLH est versée à l'entreprise (personne morale) et non à Sofiane.

Ainsi, l'aide n'aura aucune incidence sur les revenus de Sofiane. Indépendamment de la RLH, si Sofiane se verse un salaire, il peut voir ses aides sociales baisser. Surtout que Sofiane bénéficie de l'AAH et de la pension d'invalidité (Voir thématique sur Cumul Pension d'invalidité, AAH et revenus)

Sofiane se demande si la RLH peut avoir un impact sur les impôts de sa société

La RLH n'est pas imposable. Globalement, les aides de l'Agefiph ne sont pas imposables et sont cumulables avec les autres aides de droit commun.

Et si Sofiane avait le statut de micro-entreprise ?

La RLH serait alors versée sur son compte bancaire professionnel (ou personnel s'il n'a pas de compte professionnel spécifique). Pour autant, ce montant ne doit pas être considéré comme du Chiffre d'Affaire et ne doit donc pas être comptabilisé dans les déclarations auprès des différents organismes (CAF, URSSAF, etc.).